

Projet DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'HESDIN SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 22 septembre 2022

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER

<u>Absents excusés</u>: Madame Claudia CERRATO, Messieurs Christian CLÉMENT, Guy REGNIER, Renaud VAHÉ

 $\underline{\textbf{Procurations}}: \ \mathsf{Monsieur} \ \mathsf{Guy} \ \mathsf{REGNIER} \ \mathsf{\grave{a}} \ \mathsf{Monsieur} \ \mathsf{Matthieu} \ \mathsf{DEMONCHEAUX}$

Monsieur Renaud VAHÉ à Madame Véronique FIOLET Monsieur Christian CLEMENT à Monsieur Philippe DURIER Madame Claudia CERRATO à Madame Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé:

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15 Nombre de membres votants : 19

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h35 Fin de séance : 19h42

Objet Convention pour l'étude exploratoire relative au pôle gare avec le CEREMA

VU le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1er octobre 2020,

VU la labellisation de la commune d'Hesdin au programme « Petites Villes de Demain » le 14 janvier 2021,

VU la convention d'adhésion signée le 15 avril 2021 par l'Etat, la Communauté de Communes des Sept Vallées et la commune d'Hesdin,

VU la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 12 juillet dernier, par l'Etat, la Communauté de Communes Sept Vallées, les communes d'Hesdin, Huby Saint Leu, Marconne, Marconnelle et Sainte Austreberthe, et sa fiche opération n° 11 « Restructuration du pôle Gare »,

VU l'accompagnement possible de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) aux projets des collectivités labellisées « Petites Villes de Demain » à travers la mise à disposition d'ingénierie lorsque l'offre n'est pas suffisante ou disponible localement compte tenu de la complexité et/ou de la dimension expérimentale du sujet.

CONSIDERANT le projet de réaménagement du pôle gare envisagé dont l'objectif est de renforcer les fonctions de centralité et de proximité pour améliorer le cadre de vie,

CONSIDERANT que le projet dans son ensemble doit permettre de rendre l'entrée de l'agglomération hesdinoise plus attractive, de faciliter et sécuriser les déplacements piétons ou vélo depuis la gare vers le centre-ville et les points d'intérêt à proximité (forêt domaniale, circuits de randonnée, pôle santé...), que le site de la gare à l'interface de plusieurs projets est un enjeu majeur qui a besoin d'une vision actualisée et transversale,

CONSIDERANT que l'ANCT peut mobiliser les moyens du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) sur les projets des territoires qu'elle définit comme prioritaires pour répondre aux besoins d'accompagnement sur mesure des projets des collectivités.

CONSIDERANT l'intervention flash gratuite menée par le CEREMA, de 3 jours, conduisant à la compréhension des enjeux et à la clarification des problématiques du site,

Il est proposé à la ville d'Hesdin de prolonger la mission du CEREMA par un diagnostic exploratoire du site de la gare comprenant :

- une analyse des études, données locales et documents de planification,
- une observation de terrain avec rapport d'étonnement,
- des entretiens avec les acteurs locaux et les usagers,
- une définition des enjeux territoriaux et de premiers scénarios d'aménagement avec chiffrage,
- une identification des acteurs clés du projet et clarification de la démarche partenariale.

Cette mission représente une dizaine de jours de travail.



Délibération n°20220927-03

La ville bénéficiera ainsi d'un appui au cadrage d'un projet sur le pôle gare : mise en place d'une gouvernance du projet, de la méthodologie de lancement d'un projet, concertation du public, coordination des démarches administratives.

CONSIDERANT que le coût forfaitaire de cette mission d'appui est de 10 000 euros, entièrement et directement financé par le CEREMA et l'ANCT, chacun supportant 50 % de ce coût.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de convention d'appui opérationnel portant sur le pôle gare de la ville d'Hesdin,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre,
- De déléguer au Maire ou à son représentant le pouvoir d'approuver et signer tous avenants à ladite convention,
- De charger le maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération ;

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le 27 septembre de L'an deux mil vingt et deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Matthieu DEMONCHEAUX



